4me Année. — N° 10. PARAIT LE SAMEDI 10 MARS 1888

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance.
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

SUEZ ET PANAMA

Correspondance particulière du Journal

Paris, 2 Mars 1888

L'évènement parisien du jour, c'est l'ovation faite hier à M. de Lesseps par les actionnaires de Panama réunis en assemblée générale au Cirque d'Eté. Plus de huit mille personnes assistaient à cette intéressante séance. La lecture du rapport, dont un vote unanime a consacré les conclusions, a été plusieurs fois interrompue par les applaudissements enthousiastes des auditeurs.

Voici ce rapport :

Nous vous avons convoqués extraordinairement pour vous exposer la situation de l'entreprise et vous soumettre les moyens que nous avons adoptés pour ouvrir le Canal à la grande navigation en 1890.

Nous ne laisserons dans l'ombre aucun détail ; nous répondrons à votre confiance, comme nous l'avons fait jusqu'ici, en ne vous dissimulant rien.

En venant en si grand nombre à cette réunion, vous avez témoigné une fois de plus de votre énergique persévérance.

Vous défendez votre bien contre les assauts réitérés d'adversaires sans scrupule, avec un calme qui, je dois le dire, étonne le monde.

C'est que votre confiance est éclairée : sachant la vérité, vous ne vous laissez surprendre par aucune manœuvre.

Nous livrons nos derniers combats.

Vos adversaires redoublent d'activité, parce qu'ils savent que le succès est proche. Nous combattrons ensemble avec nos mêmes armes, avec (la vérité et l'honnêteté mises à la persévérance), et nous resterons les maîtres de notre entreprise.

Vous n'avez peut-être pas oublié cette parole, prononcée le jour où le Congrès international de 1879 votait l'exécution du Canal de Panama : « Le Canal de « Panama coûtera le double et rapport- « erait le triple du Canal de Suez. »

Nous avons dit avec le Congrès international de 1879, nous n'avons cessé de répéter continuellement, et sous toutes les formes : que la dépense matérielle de creusement du Canal maritime coûterait 600 millions de francs et que les dépenses administratives, avec le paiement des intérêts annuels à servir aux actionnaires et aux obligataires jusqu'au jour de l'inauguration, coûteraient d'autre part environ 600 millions de francs.

Le coût total de 1. 200 millions prévu par le Congrès international a été augmenté. Aura-t-on le droit de dire que les prévisions du Congrès International étaient fausses ? Pas du tout. Le coût du creusement proprement dit du Canal ne se trouvera pas beaucoup modifié ; c'est la dépense résultant du paiement des intérêts à servir au capital et aux emprunts qui s'est accrue. Est-ce la faute du Congrès international ?

Est-ce la faute de votre Conseil d'administration, si l'acharnement et la mauvaise foi avec lesquels nos adversaires se sont attaqués à notre crédit, nous ont obligés à emprunter plus cher que le Congrès ne l'avait admis, la somme nécessaire à l'exécution de l'œuvre matérielle, et si ces attaques nous ont fait perdre plus d'une année de bon travail dans l'isthme ?

Certains de nos entrepreneurs, il faut bien le reconnaître, ont eu le tort de se laisser intimider par cette guerre implacable faite aux capitaux français engagés dans l'entreprise.

Nous avions demandé en 1885, au gouvernement de la République, l'autorisation d'émettre des obligations à lots, précisément pour alléger ces charges d'intérêts devenues lourdes ; nous avons présenté dernièrement la même requête dans le même but.

Il appartient aux Représentants de la Nation de vous donner les moyens d'achever votre œuvre à des conditions normales.

Exactement comme à Suez en 1865, les ouvriers nous ont fait défaut à Panama ! Et comme à Suez, immédiatement, sans hésiter, sans perdre un seul jour, nous avons cherché le moyen de nous passer de cette main-d'œuvre colossale, de tourner la difficulté, de substituer des machines au bras.

Dès 1885, c'est-à-dire deux ans avant que l'évènement ne se réalisât, nous prenions déjà des précautions. C'est alors que les attaques les plus violentes furent dirigées contre notre entreprise.

La solidité des actionnaires, leur résistance admirable déjoua ces calculs.

« Ne pouvant rien contre les action- « naires, disions-nous, certaines indivi- « dualités se sont tournées contre la « Compagnie ; et, par la publication de « journaux créés exprès, expédiés ou « criés sur la voie publique ; par des « correspondances, par des brochures, « une véritable campagne de chantage « a été organisée.

« Nous n'avons pas besoin de dire que « ces spéculateurs d'un genre spécial « trouveront la Compagnie du Canal de « Panama aussi dédaigneuse et aussi « inébranlable que l'ont été les action- « naires. »

Les moyens employés par nos adversaires, résolus à s'emparer du Canal, ont dépassé tout ce qu'il aurait été possible d'imaginer. Leur audace fut sans limite ; ils s'attaquèrent à tout et à tous, ne reculant devant rien, intimidant, je vous l'ai dit, certains de nos entrepreneurs, effrayant les travailleurs qui étaient disposés à se rendre dans l'isthme.

Pour lutter, nous avions demandé au gouvernement de la République, l'autorisation d'émettre des obligations à lots. La lettre de votre Président au Ministre, commençait ainsi :

« La Compagnie du Canal de Panama « se trouve actuellement dans la situa- « tion où se trouvait la Compagnie du « Canal de Suez deux ans avant l'inau- « guration du Canal maritime.

« Pour l'achèvement du Canal de Suez, « et en pareille occurence, le gouverne- « ment français accorda à M. Ferdinand « de Lesseps l'autorisation d'émettre des « obligations à lots.

« Ces obligations à lots, émises au prix « de 300 francs, valent actuellement « 565 francs.

« L'intervention du gouvernement « français en faveur de la *Compagnie* « *universelle du Canal maritime de* « *Suez*, se justifiait par cette double con- « sidération :

« Que le premier capital de l'entre- « prise avait été presque entièrement « prescrit en France ;

« Que les revenus du Canal achevé, « payés par toutes les nations, rénumè- « reraient ce capital national qui, par « conséquent, serait pour la France un « placement exceptionnellement avanta- « geux. »

La situation étant identique, il nous avait paru que nous aboutirions au même résultat.

Divers incidents ne nous permirent pas d'attendre le vote de la Chambre des Députés. Il fallait marcher, continuer le creusement, sous peine de perdre le fruit de travaux considérables, et nous dûmes procéder à un emprunt dont le succès fût complet, mais dont les charges vinrent augmenter encore celles que nous supportions déjà.

La pétition que vous avez adressée à vos Sénateurs et à vos Députés, ne dit-elle pas, en termes respectueux, que votre but principal est la recherche de la vérité ?

Vous ne voulez, comme nous, qu'une chose, c'est que vos Représentants vous aident dans la mesure de leurs pouvoirs, à achever l'œuvre que vous avez entreprise avec votre épargne, se rappelant cette opinion qui a été officiellement exprimée :

« La Compagnie de Panama, par le « nom et le passé des hommes qui la di- « rigent, par les collaborateurs eminents « dont elle s'entoure, par le caractère « grandiose et en quelque sorte humani- « taire de l'œuvre qu'elle poursuit, par « les efforts sérieux qu'elle fait encore « pour mener cette œuvre à bien, mérite « la bienveillance des pouvoirs publics. »

Les Représentants de la Nation, n'oublieront pas les vœux émis par les Chambres de commerce, de Bordeaux, de Saint-Nazaire, de Rouen et de Marseille, au retour des Délégués que ces Chambres avaient envoyés à Panama.

Les vœux des Chambres de commerce les plus intéressées à la mise en exploitation du Canal de Panama, le pétitionnement des Actionnaires et des Obligataires de la Compagnie, le mouvement d'opinion publique, le mouvement national qui s'est manifesté à la suite des manœuvres coupables dirigées contre l'entreprise, pour une question qui ne peut pas rester en suspens, qui doit être résolue à bref délai :

La France achèvera-t-elle à sa gloire et à son profit, le Canal de Panama, comme elle a achevé à son profit et à sa gloire le Canal de Suez ?

Le Parlement français de 1888 accordera-t-il aux Actionnaires du Canal de Panama, dans des conditions identiques, l'aide que le Parlement français a accordé en 1868, aux actionnaires du Canal de Suez ?

Un moment d'hésitation chez les Pouvoirs publics a suffi, en 1875, pour que la moitié de la propriété du Canal de Suez passât pour cent millions de francs ! au Trésor britannique.

Nos adversaires actuels parviendront-ils à s'approprier pour rien le Canal de Panama tout entier ?

Forts de l'avis unanime de la Commission supérieure consultative des travaux nous abordions résolument, dès le mois de septembre dernier, l'exécution du programme nouveau.

Le tracé du Canal à biefs, que l'on exécute actuellement, ne diffère pas du tracé adopté pour le Canal à niveau.

Ce canal aura, sur sa longueur, dans chaque bief, autant de largeur et de profondeur d'eau que le Canal définitif.

Les plus grands navires (les navires de 150 mètres de longueur et de 8 mètres de tirant d'eau) pourront passer en 1890 d'un Océan à l'autre Océan.

En définitive : Nous tendons à ouvrir le Canal à la grande navigation avec des biefs dont le plus élevé ne sera pas à plus de 30 mètres au-dessus du niveau de la mer ; mais, si nous constations que ce résultat ne doit pas être atteint en 1890, nous n'aurions, pour maintenir cette date qu'à créer ce bief supérieur, — toujours destiné à disparaître, — en arrêtant les travaux d'extraction dix mètres plus haut.

Tous nos efforts se sont concentrés sur la nécessité dominante d'ouvrir le Canal à la navigation universelle avec la plus grande rapidité, par des moyens absolument certains. Nous avons la conviction d'y avoir réussi.

En admettant un passage journalier de 10 navires, jaugeant en moyenne 2.500 tonnes (tonnage moyen des navires passant le Canal de Suez) on a un transit quotidien de 25,000 tonnes. En laissant dans l'année la marge très ample de 65 jours pour les réparations et autres circonstances pouvant ralentir l'exploitation, on obtient, avec 300 jours seulement de navigation par an, un transit de 7.500.000 tonnes.

La création ultérieure de garages facilitera le passage des navires et augmentera la capacité d'exploitation du Canal inauguré en 1890. Ces dispositions s'imposaient, le trafic de 7 millions et demi de tonnes étant déjà bien dépassé.

Les engagements fermes pris par les entrepreneurs étaient basés sur les conditions d'un travail dont ils ont maintenant toute l'expérience, les prix inscrits aux contrats sont les prix qui leur ont été appliqués, dont ils ont également fait l'expérience pratique, et qui ne laissent aucun doute.

© VILLE DE SISTERON

Après l'inauguration, le seul produit des taxes de transit étant de fr. 125.218.750

Et toutes les charges étant de fr. 103.926.260

Il reste une marge en chiffres ronds de . . . . . 21 millions de francs, distribuables aux Actionnaires après les prélèvements des réserves et de la redevance au gouvernement Colombien.

L'autorisation d'émettre des obligations à lots, si elle vous était accordée, l'autorisation éventuelle de convertir en obligations à lots les emprunts antérieurs, améliorerait considérablement la situation financière.

Une objection nous a été faite par un certain nombre de Députés : La faveur que nous sollicitons des Pouvoirs publics étant exceptionnelle, des Représentants de la Nation ont exprimé le désir que, quoi qu'il pût arriver, le remboursement des obligations et le paiement des lots fussent définitivement assurés, en dehors même des bénéfices de l'entreprise. Nous avons proposé, en conséquence, de majorer les sommes à emprunter du quantum nécessaire pour acheter et déposer des Rentes françaises, de manière à garantir définitivement le remboursement, avec primes ou lots, de toutes les obligations à émettre, sans exception.

Le 20 janvier dernier, je vous faisais connaître que je ne renoncerai pas à la demande que j'avais faite d'être autorisé à émettre des obligations à lots, et je vous engageais à émettre des obligations à lots, et je vous engageais à signer une pétition.

« N'ayant rien à cacher, vous disais-je, « je veux un débat public où la véritable « situation de l'entreprise sera exposée. « Ce n'est donc pas une mise en demeure « que mes associés, que les électeurs « transmettront à leurs Représentants, « mais une respectueuse requête n'ayant « pour but que la vérité. »

Vous avez répondu à cet appel et les Représentants de la France sont saisis de la question.

Cet examen peut prendre un certain temps.

Mais là-bas, dans l'Isthme on travaille, et le temps marche ! Et, si nous voulons inaugurer le Canal à sa date, nous ne devons rien négliger. Plus on travaille, plus nous devons veiller à l'exécution des marchés que nous avons passés. La moindre suspension des travaux, pour une cause quelconque, amènerait un grand retard, et nos adversaires, qui veulent s'emparer de votre œuvre, en dépréciant le cours de vos titres, ne manqueraient certes pas l'occasion.

J'ai donc proposé au Conseil d'Administration de procéder tout de suite à l'émission d'une 3me série d'obligations nouvelles qui offrira précisément les garanties de remboursement que je veux assurer aux obligations à lots, c'est-à-dire que sur le produit de cette émission d'Obligations Nouvelles un prélèvement proportionnel sera fait pour qu'un achat de Rentes françaises assure, garantisse le remboursement à 1.000 francs les obligations.

Le Parlement aura ainsi la démonstration pratique du système que je compte appliquer à l'émission des obligations à lots.

Cet emprunt étant comme à valoir sur l'emprunt définitif de 600 millions, il est juste que les souscripteurs jouissent d'un privilège.

La Compagnie réservera donc à chaque souscripteur à l'émission actuelle des Obligations Nouvelles, 3me série, et suivant les circonstances, dans le cas bien entendu, où l'autorisation d'émettre des obligations à lots me serait accordée, ou le droit de souscrire avec irréductibilité à un même nombre d'Obligations à lots ou le droit d'échanger (aux conditions qui seront alors déterminées), les Obligations Nouvelles de la 3me série qu'il aura souscrites, contre un même nombre d'obligations à lots.

Grâce à cette émission partielle, nous continuerons, avec la vigueur indispensable, le creusement du Canal maritime de Panama ; et le Parlement aura le temps d'examiner les conditions diverses de l'œuvre que nous avons entreprise.

Je terminerai en rappelant une parole prononcée dans l'Isthme devant de nombreux témoins et qui produisit une grande impression.

M. Ponce de Léon, ingénieur du gouvernement des Etats-Unis de Colombie, qui venait de visiter les chantiers, s'exprima ainsi :

« Nous sommes à même d'apprécier « quelle foi, quelle force de volonté et « quelle constance ont été nécessaires « pour commencer, organiser et instal- « ler les travaux de l'excavation du Ca- « nal. Je ne doute plus maintenant du « succès de l'entreprise : La France a « commencé l'œuvre, et la France la ter- « minera. »

PROFILS ET BUSTES

CHARLES FLOQUET

Le futur président du Conseil des Ministres est né le 20 octobre 1828, à Saint-Jean-Pied-de-Port, un petit village des Basses-Pyrénées.

Dès qu'il fut en âge d'apprécier la politique, M. Charles Floquet lutta avec effervescence pour le bien-être de la République. C'est ainsi qu'aux fameuses journées de février 1848, il se battit courageusement en brave, et il montra à ses ennemis — bien que jeune il en avait déjà — combien il avait d'amour pour sa chère Patrie.

Au sortir du Lycée, il fit son Droit ; quelques temps après, il se fit inscrire au barreau de Paris.

Les procès de l'Hippodrome et de l'Opéra-Comique, dont nos lecteurs peuvent se souvenir encore, furent ses premiers débuts à la barre ; dans cette dernière affaire, Ranc et Jules Vallès se trouvaient compromis. Son succès d'avocat fut énorme, et c'est ce qui assura sa popularité.

Non content d'être avocat, Charles Floquet devint, plus tard, docteur en droit, puis il se versa dans le journalisme. Successivement, il collabore au *Courrier de Paris*, au *Temps*, au *Siècle*, où il fait preuve d'une grande énergie, surtout en plaidant pour la cause des justes.

A ce moment-là l'Empire est établi en France, le vote est forcé. De concert avec Carnot, Garnier-Pagès et différents autres personnages politiques, Charles Floquet prend l'initiative de fonder un Comité consultatif électoral, qui a pour but d'enseigner leurs devoirs aux électeurs et le maintien de leur droit. Ce comité, quoique bien organisé, ne vécut pas longtemps, car quelques jours après sa constitution, il était cassé par les soudards de l'Empire ; un procès s'ensuivit.

Peu de temps après le Plébiscite, Charles Floquet plaidait contre l'Empire dans les réunions ouvrières.

Le 4 septembre 1870, il proclame la République à l'Hôtel-de-Ville de Paris ; il est nommé adjoint du Maire.

Le 8 janvier 1871, il est élu député de l'Assemblée Nationale, par 93.579 suffrages.

Sur ces entrefaites, la Commune surgit ; l'Assemblée de Versailles, refusant de composer avec Paris ; Charles Floquet donne sa démission.

En avril 72, il fait partie du Conseil municipal de Paris et en devient bientôt le Président. Plus tard, il crée un journal radical qu'il intitule *Le Peuple*.

Enfin, en 1876, il est de nouveau élu député de Paris, et après la dissolution, il est réélu à une forte majorité.

Son histoire de *Vive la Pologne !* dont on a tant parlé il y a quelques semaines, est d'une grande simplicité, il ne mérite pas l'intérêt qu'on paraît lui avoir attaché.

C'était en 1867, si nous précisons bien, le Czar visitait le Palais-de-Justice ; les avocats étaient, pour la circonstance, au grand complet. Tout-à-coup, une voix vient troubler le silence profond qui régnait dans la salle des Pas-Perdus.

Vive la Pologne, Monsieur !

Cette voix était celle de Me Floquet.

On juge le désappointement du Czar, et après cette affaire on n'est pas étonné que la Russie entrevoit des difficultés sur le Cabinet de demain.

Pour terminer, nous ajouterons que depuis qu'il est Président de la Chambre des Députés, M. Charles Floquet, s'acquitte de sa tâche avec une délicatesse toute particulière.

Détail particulier : Charles Floquet compte beaucoup d'ennemis parmi les caricatures qui embellissent le Palais-Bourbon.

Jean COULET.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Elections municipales. — Les électeurs qui, s'intéressent encore aux choses de notre ville, sont en ce moment-ci, gravement occupés à chercher l'X d'un problème autrement compliqué que la cadrature du cercle et aussi difficile à résoudre. Jusqu'ici le plus profond silence règne sur les hommes de la future liste.

On nous assure cependant que l'œuf électoral s'incube quelque part et qu'on attend le dernier moment pour en provoquer l'éclosion.

Nous ne savons ce qu'il y a de vrai dans tous les racontars qui circulent Nous ne partirons en guerre ni pour une coterie ni pour l'autre. Notre modeste rôle se borne à désirer qu'enfin l'apaisement se fasse, que la concentration des forces intellectuelles du pays s'opère sans difficulté sur le terrain de l'intérêt général de notre pauvre citée.

Sisteron était citée jadis pour cette union indispensable dans un pays obligé de vivre de lui même, pour cette unité de vues, sans laquelle on ne peut aboutir à rien de sérieux et de durable ; pour cette entente dont notre ville avait, autrefois, la spécialité enviée.

Aujourd'hui, nous ne savons quel souffle dissolvant a passé là dessus, mais nous constatons qu'il y a dans l'air, des haines sourdes, des ressentiments inexplicables que les années ont peut-être assoupis, mais n'ont pas détruits entièrement.

Il est temps que tout cela change et l'occasion est propice. Ce qu'il nous faut, c'est une municipalité intelligente et éclairée, des citoyens à convictions fermes et honnêtes, sachant prendre et discuter nos intérêts, des hommes enfin dont l'ambition personnelle ne soit pas l'unique objectif, assez rompus aux affaires pour distinguer le *Doit* de *l'Avoir* et par cela même évitant l'écueil des emprunts, qui sont la ruine des contribuables.

Nous reviendrons prochainement sur cet intéressant sujet.

—

Au Palais. — *L'affaire de l'Alcazar* avait passionné à tel point le bon public, toujours si avide d'émotions fortes, que, bien avant l'heure, la salle de l'Audience et celle des Pas-Perdus, regorgeaient de curieux de tout sexe.

Cette *cause* n'avait pourtant rien de bien *célèbre*, elle intéressait à cause de la qualité des prévenus, voilà tout. Il s'agissait simplement en effet, de quelques horions échangés, au bal du Jeudi-Gras, entre deux intimes : le Chef d'orchestre d'une part et le jeune Bonnet, à propos de deux chanteuses masquées que ce dernier était accusé d'avoir introduit dans le bal donné par la Société.

De nombreux témoins, parmi lesquels les deux dames (cause initiale de l'incident) avaient été cités soit par l'instruction, soit par les intéressés. Après un indulgent réquisitoire de M. le Procureur de la République, la parole est donnée à Me Martin du Barreau de Gap, occupant pour M. Bonnet. Le défenseur, avec une certaine habileté, parvient presque à établir que son client est blanc comme neige, il émaille sa plaidoirie de quelques innocentes pointes à l'adresse des musiciens et de leur chef.

Vient ensuite le tour de M. Allègre, qui, plus modéré que son confrère, démontre que M. Marneffe a été provoqué, était en outre en légitime défense, et, s'appuyant sur des textes de loi et sur des arrêtés de cour, demande l'acquittement de son client.

Après une courte délibération et malgré l'habileté des plaidoiries de MM. Martin et Allègre, le Tribunal condamne M. Marneffe et M. Bonnet a l'amende, aux frais et aux dépens.

—

Conseil Municipal. — Dans sa dernière séance, le Conseil Municipal de notre ville a décidé :

1° Que les locaux du Collège ou des Saintes-Maries, dûment aménagés, seraient offerts à l'Etat pour y installer l'école normale de garçons du département.

2° Que les propositions faites par M. Chaumeton, offrant d'éclairer gratuitement à l'électricité la ville de Sisteron, étaient en principe prises en sérieuses considérations.

3° Que les vœux émis par l'honorable Colombon sur la gratuité de la chasse pour tous les citoyens français seraient annexés *in-extenso* au procès-verbal de la présente séance.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à un prochain numéro l'étude complète de ces intéressantes questions.

—

ÉTAT-CIVIL, *du 3 au 10 Mars* 1888.

NAISSANCES

Noble Charles-François-Joseph. — Rémusat Marie-Louise-Joséphine-Julie-Gabrielle.

DÉCÈS

Léger Jean-Baptiste, âgé de 59 ans.

LA FOURMI

La Société d'épargne "**La Fourmi**" 3, rue d'Aboukir à Paris, qui a pour but de constituer, en dix ans, un capital ou une rente à ses adhérents, a encaissé du 1er au 28 Février 1888, une somme de 72.540. fr. 10. Son capital représenté par 17.819 obligations françaises à lots, s'élève a *cinq millions* 892.265 fr. 50 c.

Contre 0 fr. 25, les statuts et documents explicatifs sont adressés.

MENUS PROPOS

— Vous êtes infatigable, M. de Leseps, disait une jolie dame au créateur du canal de Suez. Je me suis demandée bien des fois comment la mort vous surprendrait.

— Sans doute en Persan, madame, répondit spirituellement M. de Lesseps.

×

Quant une femme fait un serment, c'est que le mensonge en vaut la peine.

×

Dans un hospice :

— Combien de morts la nuit dernière, dit le médecin.

— Neuf, docteur.

— Comment, j'ai ordonné des médecines pour dix.

— Oui, mais il y en a un qui n'a pas voulu la prendre.

© VILLE DE SISTERON

Un Pétitionnement

Les nouvelles reçues de toutes les régions de la France attestent l'extension que prend chaque jour le mouvement de pétition dans l'affaire de Panama. On sait qu'il s'agit pour les Chambres d'accorder à cette entreprise ce que Suez a obtenu autrefois, l'autorisation d'emettre des obligations à lots afin de se procurer les ressources nécessaires pour assurer dès 1890 l'ouverture du Canal. Tout justifie cette demande : l'état d'avancement des travaux, la certitude d'un programme ne comportant plus que des dépenses limitées, le grand intérêt universel qui s'attache à l'achèvement de cette œuvre ; enfin le devoir de l'Etat, dans la mesure où il le peut et sans s'engager lui-même, est de permettre à une entreprise de cet ordre de se procurer du crédit aux meilleures conditions possibles.

Aussi actionnaires et obligataires s'empressent-ils de s'associer à une demande qui prend le caractère d'une sorte de manifestation nationale. Les feuilles déposées chez tous les correspondants de la Compagnie et qui sont aux mains de tous les intéressés se couvrent de signatures. Le jour où elles seront déposées effectivement sur le bureau de la Chambre, on peut s'attendre à ce que leur volume produise à lui seul une profonde sensation. En attendant, comme nous le disions tout-à-l'heure, le mouvement s'étend. Il gagne des couches d'actionnaires qui ont trop souvent le tort de rester indifférentes à leurs intérêts, et il forme ainsi une magnifique préface à l'assemblée du 1er Mars.

Compagnie Universelle du Canal Interocéanique
DE
PANAMA

Président-Directeur : M. FERDINAND DE LESSEPS

SOUSCRIPTION PUBLIQUE
à 350,000
Obligations Nouvelles
(3me SÉRIE)
ÉMISES A **460** FRANCS
RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN
Payables trimestriellement
REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FR.
Par tirage au sort le 1er Août de chaque année
(Le premier tirage aura lieu le 1er Août 1889)

Le Remboursement à 1,000 Francs
EST GARANTI
Par un dépôt de Rentes Françaises

Prix d'émission payable comme suit :

60 fr. en souscrivant. . . . . Fr.	60 »
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888).	100 »
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.	99 18
100 fr. du 25 au 30 mai 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.	98 92
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre définitif muni du coupon de 7,50 à échoir le 1er septembre 1888).	100 78
Total.	458 88

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 % l'an.

Ceux qui useront de cette faculté *en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement*, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un *titre définitif*, jouissance du 1er mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1er juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi **14 MARS**
ET CLOSE LE MÊME JOUR
A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charras.
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.
A la Société Générale, *pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France*, 54, rue de Provence.
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.
A la Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour.
A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.

Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Etranger et chez leurs correspondants en France et à l'Etranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

CHOCOLAT-DAUPHIN
VANILLÉ ET DOUBLE VANILLÉ
SE VEND PARTOUT

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions
AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.
AMARA BLANQUI 4 Diplômes d'Honneur

La seule ***ARRÊTANT EN 48 HEURES***
ECOULEMENTS Récents ou Anciens
Jamais d'insuccès
Milliers d'attestations
INJECTION RUSSE
Le flacon : 4 fr. 50
dans toutes pharmacies
Expédié franco contre mandat-poste, le flacon : 5 fr.
J. GARDOT Chimiste, 9, rue Laffitte, PARIS.
DÉPOTS :
A Sisteron, Pharmacie IMBERT

AVIS AUX MÉNAGÈRES ET BLANCHISSEUSES
DEMANDEZ PARTOUT
Le Nouveau-Né
MÉDAILLE D'ARGENT — EXPOSITION D'HYGIÈNE — PARIS 1887.
Savon Désinfectant breveté s. g. d. g.
Incomparable par ses propriétés d'économie, conservation du linge, et promptitude à le blanchir.
Un seul essai suffit pour s'en convaincre.
Louis FERCHAT, fabricant, 5, rue Turenne, 5 Marseille

Maison fondée à Paris
EN 1786
CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON
Médailles
aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

ÉVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM

ECONOMIE ET CONSERVATION
DU LINGE
—o—
SAVON CUIT SUPERIEUR
Notre-Dame de Lourdes
—o—
U. GONCET
Fabricant
92, Grande rue Marengo, MARSEILLE
—o—
En vente : **Chez tous les épiciers**

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS
Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules purgatives végétales**, rafraichissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent **sans interrompre les occupations**, dissipent la **Constipation**, les maux de tête (**migraines**), les embarras de l'estomac (**étourdissements, manque d'appétit**), du foie et des intestins; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de **bile** et des **glaires**. Très faciles à prendre, elles sont certainement les **plus efficaces**.
Evitez les Contrefaçons.
Le nom **H. BOSREDON** est gravé sur chaque Pilule. (H. BOSREDON)
PRIX : boîte, 3f50 ; 1/2 boîte, 2f.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste
adressés au Dépôt général : Codex 609 m.
GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, **PARIS**
(ci-devant 25, rue Coquillière)
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS
SI VOUS PRENEZ DES
Pastilles Alexandre
Balsamiques, Anticatarrhales, Anti-asthmatiques
Antiseptiques des voies respiratoires
A BASE DE
GOUDRON de Norwège, purifié et Baumes de Tolu, Benjoin, Pérou, etc.,
Préparées par ACARD, Pharmacien de 1re classe, à Paris
LES MEILLEURES — CELLES QUI COUTENT LE MOINS CHER

Calmant immédiatement la toux, facilitant l'expectoration, favorisant la respiration, purifiant l'air, empêchant la contagion par les voies respiratoires, conservant la pureté de la voix, rendant en un mot d'immenses services dans tout ce qui concerne l'*Hygiène* de la respiration et le *Traitement* des maladies de la gorge, du larynx, des bronches et de la poitrine, jouissant sur toutes leurs rivales d'une supériorité incontestable due à ce qu'elles contiennent outre du véritable goudron de Norwège absolument pur, un certain nombre d'autres substances balsamiques qui y ajoutent leurs propriétés thérapeutiques particulières et lui communiquent une odeur douce et suave, une saveur presque parfumée. — L'Etui, **1** fr. **10** dans toutes les Pharmacies.

La Phtisie Pulmonaire
et la Bronchite Chronique

Ces deux terribles fléaux qui fournissent chaque année un tel appoint dans la statistique de la mortalité ont fait l'objet d'une étude spéciale par le docteur JULES BOYER, ex-interne des Hôpitaux.

Réunion en une *seule* brochure de 160 feuillets ; les observations sur ces maladies depuis leurs causes, leurs symptômes, leurs diagnostics, jusqu'à leur remède, mettre le malade à mesurer de se soigner lui-même, tel a été le but de ce savant praticien. Il l'a fait dans un style qui, quoique médical n'en est pas moins à la portée de tous ! Des milliers de guérisons, même dans le cas où le malade était condamné par les médecins, ont confirmé le succès de cette brochure (20me Edition). Envoi franco 1 fr. 50, chez M. Jules RABAUT, 9, cité Condorcet, Paris.

LIQUEURS SUPÉRIEURES
CUSENIER
ABSINTHE CUSENIER
Usines :
CHARENTON. — 142, quai de Bercy prolongée.
PARIS. — 226, Boulevard Voltaire.
MARSEILLE. — 24, rue Sainte-Victoire.
BRUXELLES. — 37, rue de Russie.
MULHOUSE *(Alsace)*
Usine modèle pour la fabrication de l'Absinthe et des Kirchs à Ornans, près Pontarlier *(Doubs)*.

Expédition Exportation

MAISON ayant obtenu à l'Exposition Internationale de Lyon, 1886-87 :
MÉDAILLE D'OR DE 1re CLASSE
COURONNE CIVIQUE
GRAND DIPLOME D'HONNEUR

SPÉCIALITÉS
Elixir de Cresson Dauphinois
LA LIBERTINE
Curaçao au Quinquina
AMER-ROBERT

Vve ISMAEL ROBERT
à VOIRON (Isère)
Grande Distillerie
DE LIQUEURS DU DAUPHINE

Médaille d'Or Exp. Intle de Phcie Vienne 1883
RÉCOMPENSE DE **16,600** FR. A J. LAROCHE
QUINA LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
ANÉMIE, SANG PAUVRE,
MANQUE D'**APPÉTIT**
DIGESTIONS MAUVAISES
FORMATIONS DIFFICILES
RACHITISME
FIÈVRES
Convalescences de FIÈVRES
PARIS, 22 et 19, rue Drouot, et Phies.

Médaille d'Or Exp. Intle de Phcie Vienne 1883

Sirop Codéine Tolu Zed
Le **Sirop** du Dr **Zed** est un calmant précieux pour les Enfants dans les cas de *Coqueluche, Insomnies*, etc.; contre la *Toux nerveuse, des Phthisiques, Affections des Bronches, Catarrhes, Rhumes*, etc.
PARIS, 22 & 19, rue Drouot, et Phies.

L'imprimeur-gérant, A. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

PASTILLES HECTOR LAVOIX

Au Sel de Berthollet

(CHLORATE DE POTASSE CHIMIQUEMENT PUR)

ADMISES dans les HOPITAUX et PRESCRITES par les MÉDECINS

CONTRE LES

Maladies de la Gorge de la Voix et de la Bouche

La Médecine a trouvé dans le **Sel de Berthollet** ou Chlorate de Potasse, un agent constant, un spécifique contre les maladies de la Bouche et de la Gorge.

Les hommes de science les plus distingués, et parmi eux les Médecins des des Hôpitaux, **Trousseau, Pidoux. Barthez, Bergeron**, professent une opinion éminemment favorable au **Sel de Berthollet**, et le recommandent contre les **Ulcérations de la bouche et de la gorge, Salivation mercurielle, Gonflement des gencives, Stomatie ulcéro-membraneuse, Angine couenneuse, Coryza couenneux, Croup, Extinctions de voix, Inflammations aiguës ou chroniques des Amygdales, du Pharynx ou du Larynx.**

Les **PASTILLES HECTOR LAVOIX**, au **Sel de Berthollet**, rendent ce médicament agréable à prendre et lui conservent toutes ses vertus médicatrices; elles seront donc salutaires aux personnes sujettes aux Maux de Gorge, à MM. les **Magistrats, Prédicateurs, Chanteurs**, qui fatiguent de la voix, comme à tous ceux qui sont atteints d'une maladie quelconque de la gorge, de la voix ou de la bouche.

Par leur emploi, plus d'ulcération de la gorge, plus de fétidité d'haleine.

LA BOITE DE 100 PASTILLES : 1 FR. 50

Dans toutes les bonnes Pharmacies de France et de l'Étranger

Gros : MM. PIOT, FRÈRES

28, Rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie

PARIS

RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL des CHEVEUX de Madame

S. A. ALLEN

LE RÉGÉNÉRATEUR UNIVERSEL DES CHEVEUX

pour rendre aux cheveux blanchis ou décolorés la couleur, l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il renouvelle leur vie, leur force et leur croissance. Les pellicules disparaissent en peu de temps. C'est une préparation sans égal. Son parfum est riche et exquis.

"UNE SEULE BOUTEILLE M'A SUFFI:" c'est là l'exclamation de beaucoup de gens dont les cheveux gris ont recouvré leur couleur naturelle, et dont les parties chauves se sont recouvertes de cheveux, après en avoir fait usage d'une bouteille. Ce n'est pas une teinture.

Fabrique : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et New York. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs et Pharmaciens Anglais.

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE,

pour la peau et le teint.

Un liquide laiteux et hygiénique, dont une seule application donnera à votre visage, à vos épaules, à vos bras et à vos mains l'éclat et la beauté de la jeunesse. Il est préférable aux poudres et à tous les autres liquides. Il enlève le hâle et les taches de rousseur ; il prévient et efface les rides.

Se trouve chez tous les Coiffeurs, Parfumeurs et Débitants d'Articles de Toilette. Fabriques et Dépôts principaux : 92 Bd. Sébastopol, Paris ; à Londres et à New York.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1er et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ **2000 magnifiques gravures noires** représentant les **dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames**, avec un texte explicatif clair et précis, plus de **200 patrons en grandeur naturelle** et au moins **400 dessins de broderie**. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, **36 belles gravures coloriées** dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Édition ordinaire	7 fr.	4 fr.	2 fr. 25
Édition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Les abonnements partent du premier de chaque mois et sont payables d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

KEMMERICH

L'EXTRAIT DE VIANDE KEMMERICH dont l'emploi s'est généralisé partout doit son succès à sa qualité supérieure et à son prix modéré. **Le BOUILLON CONCENTRÉ KEMMERICH**, exclusivement préparé avec de la viande de bœuf, fournit *instantanément* **un Consommé excellent.**

6 Diplômes d'honneur — 6 Médailles d'or

EN VENTE CHEZ TOUS LES DROGUISTES ET ÉPICIERS

Agent général pour la France : P. DUBOSC, PARIS

LE

COURRIER FRANÇAIS

ILLUSTRÉ

Jules ROQUES, *Directeur* — 4e ANNÉE

Le plus artistique des journaux illustrés. Aucun journal de ce prix ne donne dans chaque numéro autant de dessins intéressants — 7 pages de dessins sur 12. — 0,30 cent. le numéro dans tous les kiosques et librairies. Abonnements, Paris et province, 15 fr. par an ; étranger, 22 fr. — Bureaux du Journal, 14, rue Séguier, Paris.

A LOUER présentement

L'AUBERGE de L'ÉVÊCHÉ

Une propriété, contenant mille toises, sise au *Préaux*. — S'adresser à M. Alexandre TOURRES.

à Céder de suite

ALCAZAR LYRIQUE

entièrement construit à neuf

S'adresser : rue de Provence au Propriétaire ou au bureau du Journal.

SAVON ANTISEPTIQUE AU

GOUDRON BORATÉ

Maladies de la peau, lavages antiseptiques, crevasses, engelures, etc. Pr 2 fr. Tres ph. Env. f. c. mand. **J. LIEUTAUD** Aîné, Marseille.

A LA LYRE PROVENÇALE

Fabrique d'Instruments de Musique

MAISON DE CONFIANCE

TH. ROBERT

LUTHIER

Rue des Récollettes, 13

ET

Rue de l'Arbre, 1

MARSEILLE

SOULAGEMENT IMMÉDIAT ET GUÉRISON RAPIDE

DES DOULEURS DE

RHUMATISME

ARTICULAIRE AIGU OU CHRONIQUE

et des Maladies ayant une affinité avec le Rhumatisme

GOUTTE, GRAVELLE, NÉVRALGIE SCIATIQUE

PAR LE

BAIN ROMAIN

ANTI-RHUMATISMAL

N'exigeant l'emploi d'aucune Baignoire spéciale

Le **Bain Romain**, actif et sûr, sans danger dans son emploi, n'a aucun des inconvénients des Médications internes. — Toutes les Douleurs rhumatismales siégeant dans un endroit quelconque du corps, dans les membres, les reins, les articulations, sont calmées dès le premier Bain et disparaissent **sans risque de réaction nuisible**, après 4 à 8 Bains, suivant l'intensité ou l'ancienneté de la Maladie. — Il est aussi le préservatif le plus sûr contre les affections héréditaires.

MODE D'EMPLOI SUR CHAQUE FLACON

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Des Basses-Alpes

PAR

M. FERDINAND TARTANSON

Chef de Bureau à la Préfecture des Basses-Alpes

Secrétaire-Rédacteur du Conseil général et de la Commission départemental

Prix : DEUX francs

MÉNAGÈRES ÉCONOMES

ESSAYEZ & JUGEZ!

LA BABILINE — VÉRITABLE TEINTURE DES MÉNAGES

MARQUE DÉPOSÉE

PRODUITS INCOMPARABLES — POUR TEINDRE SOI-MÊME EN TOUTES NUANCES SANS PRÉPARATION

DÉPOT

CHEZ TOUS LES Mds DE COULEURS EPICIERS & MERCIERS

Certifié conforme. Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : Le Maire,

© VILLE DE SISTERON